



Perpignan, le 23 avril 2025

Décision n°2025-021 du 23 avril 2025 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'université de Perpignan Via Domitia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 711-1 et L712-2 ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R271-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n° 2022-068 du 9 décembre 2022 proclamant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Perpignan ;
Décision n°2023-004 du 13 janvier 2023 portant constitution de la commission consultative paritaire de l'université de Perpignan ;
Vu la décision n°2024-048 du 7 novembre 2024 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission consultative paritaire de l'université de Perpignan ;
Sur proposition des organisations syndicales s'agissant des représentants du personnel,

DECIDE

Article 1^{er} - Désignation des représentants de l'administration

Lés représentants de l'administration, titulaires et suppléants, sont nommés par le Président de l'Université dans les quinze jours suivants la proclamation du résultat des élections.

Ils sont choisis parmi les agents titulaires ou les agents contractuels, appartenant à la catégorie A, et exerçant leurs fonctions dans l'établissement.

Article 2 - Sont nommés membres de la commission consultative paritaire (CCP) en qualité de représentants de l'administration :

Représentants de l'établissement titulaires	Représentants de l'établissement suppléants
M. Yvan AUGUET, président de l'université, membre de droit	M. Hervé BLANCHARD
Mme Christine MOULENAT	Mme Karine PLANES
Mme Alexandra PUARD	Mme Corinne ROGER
M. David DELL'AQUILA	Mme Audrey PAGES
M. Etienne ROUZIES	M. Faissal BAKALI
Mme Stéphanie FERNANDEZ	M. Pierre BAUS
Mme Nathalie PELLEGRIN-LONGUEMARD	M. Gérald BECKER



Article 3 - Désignation des représentants du personnel

Sont nommés membres de la commission consultative paritaire (CCP) en qualité de représentant du personnel :

1. Agents de catégorie A

CGT FERC SUP / FSU

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Yovanka DJUROVIC	Mme Jeanine ALMANY
M. Faouzi SOUISSI	M. Guillaume RAYNAL

UNSA

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Jonathan CORTADELLAS	M. Harley PAGES

2. Agents de catégorie B

CGT FERC SUP / FSU

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Christopher RIUS	M. Cyril PLANCHAND

UNSA

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Jean-Noël MORERA	Mme Françoise SAGOLS

3. Agents de catégorie C

CGT FERC SUP / FSU

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Salvadora VEAS	M. Julien GELYS

UNSA

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Célia LEROI	Mme Fabienne ESTEVE

Article 4 - La décision n° 2024-048 du 7 novembre 2024 susvisée est abrogée.

Article 5- La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président de l'université,

Yvan AUGUET